

PRÉSENTATION DE LA CARTE D'ACHAT DANS LES MARCHES PUBLICS (NIVEAU 3)

La carte d'achat de niveau 3 est un outil de commande et de paiement qui, une fois accepté par le titulaire d'un marché public (soit dès la signature de l'acte d'engagement, soit par le biais d'un avenant), permet d'exécuter ces opérations par voie dématérialisée.

La BNP Paribas est titulaire du marché d'acquisition de cartes d'achat passé par le Ministère des armées et des anciens combattants. A ce titre, elle délivre les cartes bancaires aux agents désignés par l'administration pour les utiliser (porteurs de carte), et paie les fournisseurs qui acceptent ce mode de paiement. La BNP Paribas est ensuite remboursée par l'administration.

QUEL EST LE FONCTIONNEMENT ?

Une fois le marché signé ou l'avenant accepté, le pouvoir adjudicateur délègue l'acte de commande au porteur de carte.

La **commande** est passée directement auprès du fournisseur :

- soit sur un site de commande en ligne (dans ce cas, le porteur saisit les coordonnées de sa carte et les mots de passe nécessaires dans le formulaire de paiement en ligne) ;
- soit par télécopie ou courriel (dans ce cas, le porteur inscrit sur le bon de commande ses coordonnées, celles de sa carte ainsi que sa signature).

Une fois l'achat réalisé par le porteur, le fournisseur effectue une **demande d'autorisation** auprès du centre d'exploitation de la BNP Paribas, afin de vérifier la qualité du porteur et de contrôler ses droits et habilitations préalablement déterminés par l'administration.

Cette opération :

- est automatique si un site Internet existe ;
- est réalisée manuellement par le fournisseur en l'absence de site Internet (saisie des données figurant sur le bon de commande).

Une fois l'autorisation donnée par la BNP Paribas, celle-ci est valable durant 30 jours.

Une fois la commande livrée (ou la prestation assurée) et acceptée par le porteur, le fournisseur peut procéder à la demande de règlement automatique par **télécollecte** auprès de la BNP Paribas.

Le paiement est réalisé sous 4 jours. En l'absence de réserves ou de contestation de l'administration dans un délai de 15 jours à compter de la transaction, le service est considéré comme fait.

En outre, le fournisseur dispose d'une assistance technique à l'adresse suivante : assistance.carteachat@bnpparibas.com.

COMMENT S'EFFECTUE LA MISE EN PLACE ?

Le fournisseur doit :

- détenir un compte bancaire chez l'une des 3 banques appartenant au réseau VISA (BNP Paribas, Caisse d'épargne, Banque Populaire) ;
- signer un contrat monétique « carte d'achat niveau 3 » avec l'une de ces banques, dans lequel sera notamment fixé le taux de commission prélevé sur le montant TTC de chaque transaction ;
- s'équiper d'une solution d'acceptation de niveau 3 auprès d'un prestataire extérieur à la banque, qui permet notamment de gérer les demandes d'autorisation et de paiement ainsi que l'échange de données enrichies par rapport à une simple transaction par CB classique.

Annexe 3 au règlement de la consultation du DAF_2025_001817

Les partenaires officiels de la BNP Paribas sont ITS, SB2 et INGENICO (<https://www.ingenico.com/fr/epayments/partenaires>).

Le coût global de ce contrat, par ailleurs évolutif en cours de marché, varie selon les solutions de vente proposées par le fournisseur au client.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA CARTE ACHAT DE NIVEAU 3 ?

- Réduction substantielle des délais de paiement (4 jours au lieu de 30 dans le cadre d'une mise en paiement classique), induisant une diminution du besoin en "fonds de roulement" ;
- commandes passées directement par le prescripteur (délai de passation raccourci et relations facilitées grâce au contact direct avec le bénéficiaire) ;
- garantie des encaissements (la transaction est entièrement contrôlée) ;
- suppression des relances (réduction des coûts administratifs) ;
- suppression du coût de traitement des commandes lorsque la carte est couplée à un dispositif de commande en ligne.

En conclusion, la carte d'achat est un moyen moderne et répandu d'exécution des marchés publics.

Son utilisation s'inscrit dans une démarche gagnant/gagnant qui permet à l'administration de simplifier et de rationaliser ses procédures, et offre au fournisseur une opportunité de développer son activité en toute sécurité.

Pour tout renseignement, le responsable commercial et des relations fournisseurs pour la carte d'achat de niveau 3 est Vincent Garrigues (tél. : 01-57-43-13-45 / 06-30-49-90-71 - vincent.garrigues@bnpparibas.com).